



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23035685



2 MARS 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0426 904 126

Nom

(en entier) : **BLANCHISSERIE BASSE MEUSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue des Fonds des Fourches 15 à 4041 Herstal****Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs spéciaux**

Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 10 janvier 2023

Pouvoirs en matière financière et bancaire

Pour faciliter la réalisation de certaines opérations en matière financière et bancaire de la Société **BLANCHISSERIE BASSE MEUSE SA**, le Conseil d'administration, à l'unanimité, confère à Mme Célia KAUT, Directrice administrative et financière, agissant séparément, les pouvoirs suivants :

1. Effectuer des opérations sur les comptes ouverts par la Société auprès des banques et autres établissements financiers, dans la limite des pouvoirs bancaires accordés ;
2. Recouvrer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes et valeurs dues à la Société et donner quittance pour toute somme payée ;
3. Signer, transférer ou endosser tous effets de commerce, ordres de paiement, lettres de change, billets à ordre ou autres documents similaires pour la Société ;
4. Payer, en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes dues par la Société, dans la limite des pouvoirs bancaires accordés,
5. Effectuer pour la Société tous paiements de faible importance par la caisse, et signer et clôturer mensuellement le livre de caisse,
6. Effectuer toute demande de caution et/ou garantie bancaire auprès des banques et établissements financiers en garantie d'engagements de la Société envers des tiers. L'autorisation préalable de l'administrateur délégué sur recommandation du service Trésorerie du Groupe ELIS sera cependant nécessaire pour les demandes de caution et/ou garantie bancaire d'un montant supérieur à 5000 €.

Cette délégation est consentie à Mme Célia KAUT en sa qualité de Directrice administrative et financière de la Société, sans pouvoir de substitution et dans la limite d'un montant global mensuel de 1.000.000 € (hors transactions financières intragroupe), pour une durée indéterminée à compter du 10 janvier 2023 et demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été expressément révoquée par le Conseil d'administration et tant que Madame Célia KAUT conservera son poste de Directrice administrative et financière.

Il est précisé que Madame Célia KAUT est nommée en remplacement de Monsieur Frédéric FAU qui a quitté le poste de Directeur administratif et financier de la Société le 8 août 2022. La délégation de pouvoirs attribuée à Monsieur Frédéric FAU dans le cadre de ses fonctions de Directeur administratif et financier a ainsi pris fin le 8 août 2022.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres prévues par la loi.

Etienne DEMOITIE
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).